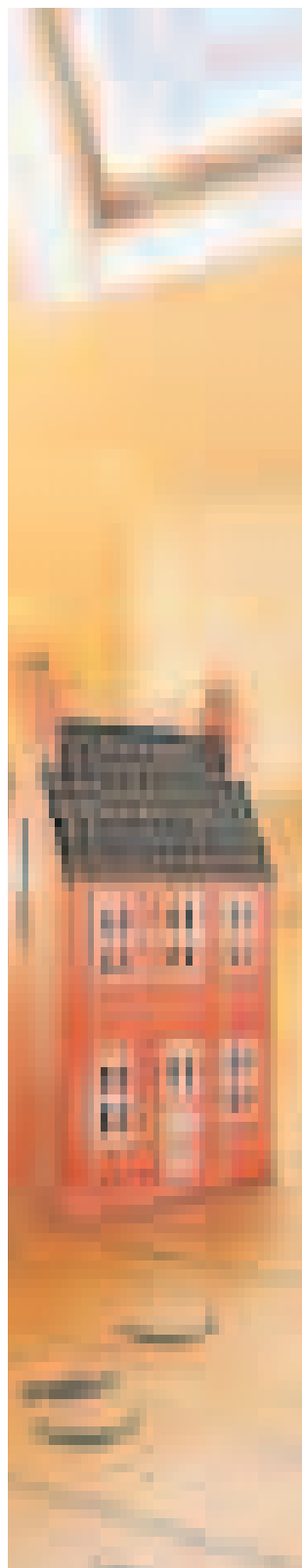


FONDS DE RÉDUCTION DU COÛT GLOBAL DE L'ÉNERGIE

Nouvel emprunt à 5 ans avec avantage fiscal



Créé en mars 2006, le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie (FRCE) vise un double objectif social:

1. l'étude et la réalisation de projets via une intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour les personnes les plus démunies;
2. l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations des personnes privées et servant de domicile principal.

Le Fonds concrétise cet objectif par l'octroi d'emprunts bon marché, destinés à financer des mesures structurelles qui économisent l'énergie, aux personnes privées. Cela se réalise par des entités locales désignées par les villes et les communes en concertation avec le CPAS. Afin d'augmenter ses moyens d'intervention, le Fonds émet de nouvelles obligations pour un montant maximal de 50 millions EUR.

Fortis Banque participe à cette émission, dont la période de souscription court du 15 janvier au 14 février 2007.

Avantage fiscal à la clé

Les obligations émises par le Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie bénéficient de la **garantie de l'Etat belge** et sont donc aussi sûres que les Bons d'Etat, par exemple. De plus, afin d'encourager les épargnants à donner une plus-value sociale et durable à leurs investissements, elles offrent une bonne rémunération (coupon annuel brut de 3,92%) dans un contexte de faibles taux d'intérêt.

Enfin, les sommes versées pour y souscrire donneront droit à une **réduction d'impôt unique égale à 5%, plafonnée à 270 EUR par contribuable** (exercice d'imposition 2008, revenus 2007). Pour optimiser cet avantage fiscal non négligeable puisqu'il permet d'accroître d'environ 1% le rendement annuel de l'emprunt, il est donc conseillé aux ménages de scinder les souscriptions supérieures à 5.500 EUR en deux parties, l'une pour Madame, l'autre pour Monsieur.

En contrepartie de cet allègement fiscal, les souscriptions sont obligatoirement **nominatives** (délivrance de l'attestation fiscale) et l'emprunt doit être conservé jusqu'à l'échéance finale (16 février 2012), au moment de laquelle il sera remboursé à 100%. Ce qui implique que cet emprunt ne sera **pas négociable sur le marché secondaire**. Néanmoins, en cas de décès, le Fonds le rachète au pair (100%), avec les intérêts courus nets.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie - FRCE (Société anonyme de droit public). Siège social: Avenue Louise 54 (Bte 1), 1050 Bruxelles.
Garantie	Garantie irrévocable et inconditionnelle du Royaume de Belgique.
Devise	EUR.
Titres	Titres exclusivement nominatifs. Le registre des obligataires sera tenu par le FRCE.
Montant total	50.000.000 EUR.
Coupure	500 EUR.
Coupon	3,92%, payable à terme échu le 16 février de chaque année et pour la première fois le 16 février 2008. Coupon soumis au précompte mobilier de 15%.
Avantage fiscal	La réduction d'impôt, accordée aux personnes physiques pour l'acquisition de ces titres, s'élève à 5% du montant investi, avec un maximum de 270 EUR par contribuable.
Date d'échéance	16 février 2012.
Date de paiement	16 février 2007.
Prix d'émission	100%.
Prix de remboursement	100%.
TOB	Néant.
Cotation	Les titres ne seront pas cotés en Bourse. Pas de marché secondaire.
Code ISIN	ISIN BE0932315485.
Administration	Totalement centralisée auprès du FRCE. Un certificat d'inscription nominative et une attestation fiscale seront envoyés en temps voulu aux souscripteurs.
Prospectus	Le prospectus de cette émission peut être obtenu auprès des banques guichets ainsi que par téléphone au 078 152 154. Il est également disponible sur le site www.frce.be

SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du 15 janvier au 14 février 2007.

Une clôture anticipée est possible et les souscriptions pourraient éventuellement donner lieu à une répartition.

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **Phone banking** (au 078/05 05 02) ou aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, ainsi que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez le **Service Clients au 02/433 40 32**.